



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 5 juillet 2019 à 10 heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit et Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs André At, Vincent Alazard Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Messieurs Lionel Coursières, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Bertrand Pelle, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arenes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier et Alain Garibal

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron, excusée.

Date de convocation : 28 mai 2019.

10 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE PAR GÉOTHERMIE SUR LE NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LAGUIOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le rapport en questions diverses.

Considérant que le SDIS a décidé de construire un nouveau centre d'incendie et de secours sur la commune de Laguiole.

Considérant que dans ce cadre là, une étude comparative sur les différentes énergies a été réalisée et que le SDIS a décidé de retenir la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur géothermique sur champs de sondes verticales.

Considérant que ce choix technique qui permettra de limiter fortement les consommations énergétiques du futur bâtiment s'inscrit tout à fait dans la démarche environnementale du SDIS à l'échelle du département et dans sa démarche de contribution du SDIS à l'impératif sociétal de la transition énergétique et est susceptible d'être accompagné financièrement par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par la Région Occitanie dans le cadre de l'aide régionale au développement des installations géothermiques intermédiaires.

Considérant que le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux géothermiques	87 500,00 €	ADEME	
		* Fonds chaleur	25 440,00 €
		Total ADEME	25 440,00 €
		Région Occitanie	
		* Développement des installations géothermiques intermédiaires.	22 850,00 €
		Total Région Occitanie	22 850,00 €
		FCTVA	17 224,00 €
		Autofinancement du SDIS	39 486,00 €
Total HT	87 500,00 €		
TVA	17 500,00 €		
Total TTC	105 000,00 €	Total TTC	105 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- se prononce favorablement sur le principe de la réalisation de cet équipement,
- en approuve le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le président à solliciter la participation financière de :
 - la Région Occitanie à hauteur de 22 850 €,
 - l'ADEME à hauteur de 25 440 €,
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à l'instruction de ce dossier.

Fait à Rodez, le 11 JUIL. 2019

Le Président,

Jean-Claude Anglars

